



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

2 Rue du parc, 71100 Chalon-sur-Saône
tél : 03 85 41 19 33 E-mail : fnecfo71@gmail.com

Déclaration de la FnecFPFO 71 au CSASD des DHG dans les collèges de Saône et Loire

Madame la directrice académique, Mesdames et Messieurs membres du CSASD,

En préalable nous tenions à signaler notre stupéfaction à l'annonce de purement et simplement supprimer le CSASD (prévu au départ le 2 février) renvoyant les élus à siéger au GT du 10 mars et au CSASD du 17 mars à la fois sur les DHG et les postes. Notre fédération y a vu un mépris des élus, des instances et du dialogue social. C'est pourquoi elle a été à l'initiative d'une lettre intersyndicale le 4 février afin d'exiger que le CSASD se tienne comme il s'est tenu avant les vacances de février en Côte d'Or et dans l'Yonne. Nous souhaitons vivement qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Le document sur les DHG des collèges qui nous est présenté ce matin est la traduction concrète du budget que le Premier ministre Lecornu a imposé par le 49-3, un budget d'austérité et de guerre. Ce sont 6,7 milliards d'euros de plus pour l'armée, plus de 200 milliards de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises ! Cette captation des moyens a pour corollaire une double offensive contre la sécurité Sociale et les services publics, et dans ce domaine, l'éducation nationale paye cher puisque ce sont 1365 postes supprimés nationalement, 81 dans notre académie pour le 2nd degré. Dans notre département dans les collèges la perte d'heures est de 745 (soit 41 ETP) soit 3 fois plus que l'an dernier ! Près des $\frac{3}{4}$ des collèges perdent des heures, 30% perdent plus de 30H. A la clé, ce sont des classes en moins et des effectifs par division qui augmentent (le seuil étant opportunément passé depuis ces dernières années à 31), des postes supprimés, davantage de services partagés, des dédoublements impossibles. On nous rétorque que la baisse d'effectifs dans notre département en est la cause mais pourquoi le H/E est-il passé de 1,24 en 2021 à 1,22 en 2022 (le plus bas depuis 2021) ? L'argument démographique brandi ne parviendra pas à faire taire la colère de nombreux enseignants qui, invités par le ministre dans une lettre qui leur a été adressée à « être des allumeurs de lumière » et des « sentinelles de la raison » se voient contraints d'accomplir leur mission avec des moyens de plus en plus réduits ! Car si la volonté de « retenir l'élève perdu » (dicit le ministre) était bien celle du ministère, alors la priorité aurait été de donner ces moyens et donc dans un premier temps de laisser les heures, les postes y compris aux établissements dont les effectifs prévus sont en baisse. « L'accompagnement renforcé » du ministre Geffray où 800 collèges en France (dispositif « Collèges en progrès »), censé venir au secours des établissements « les plus exposés à la difficulté scolaire »*, est l'illustration concrète de cette politique puisque le ministère a bien précisé qu'il n'y aurait pas de moyens supplémentaires, que cela passerait par un redéploiement des ressources au niveau local ! C'est donc pour cela qu'en Saône et Loire sur les 6 collèges entrant dans ce dispositif, 3 d'entre eux perdent des heures (18 h à Doisneau, 31 à St Exupéry -Mâcon, et 28,5 aux Epontots à Montcenis) alors qu'on reconnaît que ces établissements sont en difficulté ! Les collègues de ces établissements ne peuvent y voir qu'un leurre, un écran de fumée visant à détourner l'attention du gel de la carte de l'Education prioritaire ! Mais pas seulement, puisqu'il s'agit aussi de poursuivre le démantèlement de l'École publique, des statuts et des missions de ses personnels par une territorialisation toujours plus grande, par un contrôle renforcé des équipes enseignantes, par une remise en cause de la liberté pédagogique et de l'enseignement disciplinaire dans la continuité du « choc des savoirs ». Impossible, dans de telles conditions de ne pas voir, dans ce dispositif, le moyen de faire encore porter sur les personnels la responsabilité des difficultés des établissements.

Contre le budget de guerre et d'austérité qui conduit à la situation que nous venons de présenter, la FnecFP FO 71 continue d'exiger :

- l'annulation de toutes les suppressions de postes et d'heures et la création de tous les postes statutaires nécessaires dans tous les établissements du département et pour toutes les catégories de personnel
- la mise place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent
- un statut et vrai salaire pour un temps plein de 24 h pour les AESH et l'abandon du PiALet du PAS
- la création de tous les postes spécialisés nécessaires et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Par conséquent La FNEC-FP-FO considérant que la demande des établissements d'obtenir des moyens supplémentaires est légitime, apporte son soutien à tous les personnels des établissements qui demanderont à être reçus par vous en audience.

*selon l'instruction ministérielle du 17 décembre 2025 publiée au BO n°48 du 18 décembre 2025